Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-19-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. <u>Plan de zonage</u>

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone C0945 à même une partie de la zone H0822.

Ces modifications sont illustrées sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 16 décembre 2019

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon
Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 17 JANVIER 2020